



CANADA

# **Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement**

---

BILI • NUMÉRO 004 • 3<sup>e</sup> SESSION • 40<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le jeudi 18 novembre 2010**

**Coprésidents**

**L'honorable Percy Downe**

**M. Royal Galipeau**



## Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement

Le jeudi 18 novembre 2010

• (1205)

[Traduction]

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** Il est plus de midi, et nous allons donc commencer. Le quorum est réuni. Je pense que mon coprésident est sur le point d'arriver. Je ne veux pas vous faire attendre.

Je vais donner la parole au bibliothécaire parlementaire, qui va vous dire quelques mots et ensuite vous présenter M. Nanos.

Monsieur Young.

**M. William R. Young (bibliothécaire parlementaire, Bibliothèque du Parlement):** Je remercie messieurs les coprésidents et les membres du comité mixte de m'avoir invité à me joindre à eux aujourd'hui. Si vous vous souvenez bien, j'ai présenté lors de votre dernière séance notre aperçu stratégique ainsi que notre plan d'activité et de dépenses pour l'année prochaine.

[Français]

Ils constituent la vision que nous avons des services de la Bibliothèque pour les prochaines années. Je remercie les membres du comité de leur intérêt et de leur appui.

[Traduction]

Pendant la réunion, je vous ai aussi donné un aperçu de certaines des façons dont la Bibliothèque se propose de vous offrir un meilleur service au cours des années qui viennent. Le projet Parlement 2020 dont vous entendrez parler aujourd'hui a été entrepris pour appuyer notre planification pour l'avenir, pour nous aider à prendre aujourd'hui les décisions qui nous mettront en bonne posture pour continuer à répondre aux besoins d'un Parlement du XXI<sup>e</sup> siècle.

Le projet a été conçu au fil des discussions que j'ai eues avec John Pullinger, mon collègue de la Chambre des communes du Royaume-Uni. Nous avons pour objectif de voir comment les parlements utilisent — ou pourraient utiliser — les technologies nouvelles et émergentes pour transformer de façon efficace leurs processus et leurs rapports avec la population. Et nous voulions entendre trois groupes distincts de parties intéressées: les parlementaires eux-mêmes, les personnes qui votent pour la première fois et les administrations parlementaires.

Diverses bibliothèques parlementaires ont tout de suite dit vouloir prendre part au projet et se joindre au Canada et au Royaume-Uni. Il s'agit des bibliothèques parlementaires de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Chili. La société Hansard — une organisation indépendante et non partisane vouée à la recherche et à la sensibilisation dans le domaine politique — coordonne le projet mené par les cinq pays. Chacune des bibliothèques doit produire sa propre étude, mais en suivant une méthode commune.

[Français]

Pour notre part, nous avons, à l'issue d'un processus concurrentiel, retenu les services de Recherche Nanos pour effectuer l'étude

canadienne. Plusieurs d'entre vous ont été au nombre des personnes consultées. Vos indications et vos idées ont contribué à façonner le rapport.

[Traduction]

Aujourd'hui, nous pourrions écouter Nik Nanos nous parler des résultats de sa recherche indépendante. Ces résultats nous disent qu'il est nécessaire d'améliorer les communications entre le Parlement et les Canadiens, et qu'il importe de faire participer la population. Bref, qu'il faut tenir un langage que tous comprennent, et au bon moment.

Tout cela signifie qu'il faut chercher des moyens d'améliorer la compréhension que les Canadiens ont du système parlementaire, et de nourrir l'intérêt qu'ils lui portent. Ces objectifs sont au cœur de notre travail à la Bibliothèque.

En outre, le rapport dans le cadre de Parlement 2020 fournit de précieuses indications au sujet des priorités dont j'ai parlé à notre dernière rencontre — d'une part, relier le Parlement, les gens et l'information, et d'autre part, investir dans notre personnel et notre infrastructure.

[Français]

Le rapport met aussi en évidence des possibilités d'amélioration, ce qui est tout aussi important.

[Traduction]

Je me réjouis de ces suggestions, non seulement pour ce qui est de renforcer les activités de la Bibliothèque, ici au Canada, mais encore parce qu'elles enrichissent le répertoire de pratiques exemplaires que le projet Parlement 2020 a pour objet de constituer.

Je me fais maintenant un plaisir de vous présenter le PDG de Recherches Nanos, Nik Nanos.

Je vous remercie.

**M. Nik Nanos (président, Nanos Research):** Puis-je commencer?

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** Allez-y, vous avez la parole.

**M. Nik Nanos:** Je vous remercie de votre présentation.

Merci monsieur Young, monsieur le président et mesdames et messieurs du Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement. Je suis Nik Nanos. Je suis le président de Nanos Research ainsi que professeur agrégé de recherche à l'Université de l'État de New York à Buffalo et chercheur attaché à l'Association de la recherche et de l'intelligence marketing.

J'ai été le chercheur principal du projet Parlement 2020 et j'ai supervisé tous les éléments de la recherche, y compris la conception de la méthode et le rapport. Aujourd'hui, j'informerai le Comité des principales conclusions de la recherche menée dans le cadre du projet Parlement 2020: Un aperçu du Parlement de demain. Ensuite, je serai heureux de répondre à vos questions. C'est ce qui m'intéresse le plus: répondre à vos questions et engager le dialogue à la suite de mon exposé.

Pour ce qui est de la méthode, en décembre 2009, à l'aide d'un guide de discussion très semblable à celui qui a été utilisé au Royaume-Uni, nous avons commencé à interviewer les parlementaires. Le bibliothécaire du Parlement a envoyé un premier courriel à tous les parlementaires, sénateurs et députés, pour présenter le projet et les objectifs. Nanos Research a ensuite pris la relève avec un courriel demandant que les personnes qui souhaitaient participer aux entrevues confirment leur disponibilité auprès d'un chercheur de Nanos. Un calendrier a été établi pour les entrevues et celles-ci ont été menées en personne ou au téléphone par des analystes de Nanos travaillant deux par deux. Les entrevues se sont déroulées dans la langue officielle choisie par les parlementaires.

Notre intention au départ était de mener 15 entrevues avec des parlementaires, mais, en raison de l'intérêt manifesté, nous avons accru ce nombre. Au total, 30 entrevues ont été réalisées avec des parlementaires, dont 40 p. 100 auprès de sénateurs et 60 p. 100 avec des députés.

Nanos Research a ensuite animé un groupe de discussion avec des membres du personnel parlementaire. L'orientation des questions a été semblable à celles qui ont été posées aux parlementaires. Quinze membres du personnel de haut rang de la Chambre des communes, du Sénat et de la Bibliothèque du Parlement ont participé à cette discussion le 4 décembre 2009. Cette discussion a été bilingue, les participants s'exprimant dans la langue officielle de leur choix. Le modérateur a posé toutes les questions dans les deux langues.

De plus, pour obtenir le point de vue des jeunes Canadiens, Nanos Research a organisé quatre groupes de discussion avec de nouveaux électeurs les 7 et 8 décembre, à Montréal et à Ottawa respectivement. Les nouveaux électeurs ont été définis comme les jeunes gens qui n'avaient jamais voté dans une élection fédérale, mais qui avaient l'intention de le faire à la prochaine occasion. Les participants avaient de 18 à 25 ans et les groupes étaient formés de femmes et d'hommes en nombre égal. Les deux groupes de Montréal ont eu lieu en français tandis que les deux groupes d'Ottawa se sont déroulés en anglais.

J'aimerais maintenant passer en revue le sommaire. Veuillez noter que chaque point ne vise pas à être normatif, mais bien à résumer les éléments de rétroaction constants qui ont été reçus pour chacun des grands axes thématiques tels que la communication, la mobilisation, etc. Veuillez également noter — c'est très important — que le présent rapport est basé sur le point de vue des intervenants au moment de la recherche, terminée il y a presque un an.

Pour ce qui est du sommaire, voici les principaux points à retenir des trois parties de la recherche concernant la communication, la mobilisation de la population, les besoins en matière d'information, les ressources et la culture ainsi que la transparence et la reddition de comptes.

Dans la section sur la communication, nous avons demandé quels sont les cas dans lesquels le Parlement communique bien avec le public et ceux dans lesquels ses communications laissent à désirer. Nous avons également demandé quelles sont les répercussions des processus et procédures du Parlement sur sa capacité de communi-

quer avec le public et s'il y aurait des manières d'améliorer sa façon de procéder.

Voici quelles sont les conclusions.

Premièrement, dans ses communications avec le public, le Parlement devrait employer un langage aisément compréhensible et diffuser de l'information sur les politiques qui soit facilement assimilable.

Deuxièmement, les parlementaires gagneraient à savoir comment utiliser les nouvelles technologies au service d'une communication apolitique. Les messages par trop partisans ont des effets négatifs, surtout sur les jeunes, mais les parlementaires et le personnel du Parlement croient que de tels messages font également du tort au Parlement en général.

Troisièmement, il y a lieu d'améliorer la communication bilatérale, en ligne et hors ligne. Il faut chercher les moyens les plus efficaces de recueillir l'avis du public sur le genre de renseignements qu'il s'attend généralement à obtenir après avoir interpellé un député ou un sénateur ou lors d'une consultation du site Internet du Parlement. Il faudrait savoir comment améliorer la diffusion de l'information auprès du public à l'aide des nouvelles technologies. Les participants ont fait état d'un certain nombre d'outils destinés à recueillir des renseignements auprès des internautes qui consultent le site du Parlement.

Quatrièmement, le site Internet du Parlement devrait être plus convivial pour l'internaute moyen. Les participants des trois catégories ont indiqué qu'il peut être difficile de naviguer sur ce site si l'on ne sait pas d'avance ce qu'on cherche ni où on peut le trouver.

Cinquièmement, le Parlement devrait être plus proactif en faisant appel aux nouveaux médias.

• (1210)

Les parlementaires consultés pensent que la couverture médiatique est le principal moyen qui permet aux Canadiens de découvrir ce que font leurs représentants politiques et ils jugent que CPAC (la Chaîne d'affaires publiques par câble) est le meilleur véhicule pour communiquer avec la population, puisqu'il jette un éclairage non filtré, bien que sélectif, sur le travail du Parlement. Certains parlementaires reconnaissent que la clientèle de CPAC n'est constituée que de Canadiens déjà intéressés par la chose politique. Les consultations de nouveaux électeurs ont confirmé qu'il ne faut pas uniquement s'en remettre aux médias traditionnels comme CPAC pour renseigner les jeunes sur les activités du Parlement, ceux-ci appréciant tout particulièrement le fait de pouvoir choisir parmi une multitude de sources d'information.

Dans la section concernant la mobilisation de la population, nous avons demandé ce qu'on pourrait faire pour que le public comprenne mieux le fonctionnement du Parlement et quel impact les technologies numériques auraient sur la mobilisation des citoyens selon les participants.

Nous avons découvert que l'adoption de programmes d'instruction civique bien pensés devrait avoir un effet positif sur la mobilisation de la population. L'absence de mobilisation des Canadiens est généralement vue comme étant endémique et symptomatique de la faible importance accordée à l'enseignement des affaires publiques au primaire et au secondaire. Le Parlement devrait par ailleurs continuer d'aider les éducateurs et le public à comprendre les processus et procédures parlementaires grâce à des exposés interactifs et à la distribution de matériel didactique stimulant.

D'autre part, le site Internet du Parlement est un important véhicule qui peut servir à renforcer le niveau de confiance des Canadiens. Il conviendrait qu'il intègre les fonctionnalités des nouveaux médias pour évaluer les besoins des internautes en matière d'information; il faudrait aussi confirmer sa vocation d'outil de stockage d'information parlementaire à jour et digne de confiance. Pour leur part, les parlementaires, les jeunes et le personnel du Parlement ont dit être d'un optimisme prudent quant aux possibles effets positifs de l'Internet et des appareils mobiles sur la participation démocratique. S'ils en ont appelé à une participation au dialogue qui soit la plus diversifiée possible, les répondants des trois catégories ont estimé que le recours aux nouvelles technologies n'était pas sans risque. Dans l'ensemble, les participants des trois groupes se sont dits préoccupés par la fiabilité de l'information.

En matière d'information, nous n'avons posé des questions qu'aux parlementaires et au personnel de ces derniers, et nous avons demandé comment les besoins en information de ces deux groupes évoluaient et quelle direction ils prendraient probablement à l'avenir. Nous avons également sollicité leurs suggestions quant à la meilleure manière pour le Parlement de soutenir ces besoins en évolution.

Beaucoup de parlementaires estiment qu'un trop grand laps de temps s'écoule entre les réunions des comités et la publication des transcriptions. Ils ont insisté sur ce délai et sur la difficulté d'obtenir l'information. Les parlementaires ont émis le souhait de mettre sur le site du Parlement des applications de type libre-service assorties de fonctions lecture et téléchargement, destinées au public et à eux-mêmes et grâce auxquelles il serait possible d'archiver et de consulter facilement tous les enregistrements des délibérations.

Il serait intéressant d'envoyer par courriel des avis destinés à prévenir les parlementaires et les particuliers du dépôt de lois, des amendements proposés aux projets de loi ou de la tenue des votes. Absolument tous les documents versés sur le site Internet du Parlement devraient être indexés et interrogeables par thèmes, lesquels seraient répertoriés par onglets (grands sujets, noms de personne et dates). Le Parlement pourrait investir dans la technologie vidéo pour appuyer les parlementaires dans leurs communications avec les particuliers et les organisations et pour réduire les frais de déplacement.

Il faut que l'imprimé et le numérique coexistent et soient également intégrés. Ces deux types de support sont jugés importants. La numérisation des documents peut faciliter l'organisation de l'information et les transferts, tandis que l'imprimé est très intéressant pour l'archivage.

Au chapitre des ressources et de la culture, nous avons interrogé les participants sur l'effet des médias sociaux et sur les attentes en matière de rapidité de réponse de la part du Parlement. Nous avons également demandé quelles seraient pour ce dernier les conséquences, au point de vue des ressources humaines et autres, d'un accroissement de l'utilisation des technologies numériques.

Le Parlement devrait déterminer ce qu'il y a lieu de faire pour satisfaire aux attentes du public pour ce qui est de la rapidité des réponses et de la protection de la vie privée des représentants politiques. Les personnes consultées ont reconnu que le virage du numérique, caractérisé par une plus grande complexité technologique et par la mobilisation en ligne, complique la tâche du Parlement quand vient le temps de répondre à la demande du public. Si un certain nombre de parlementaires et de membres du personnel du Parlement jugent que la technologie ne permettra pas d'accélérer le processus législatif ni les recherches nécessaires sur les enjeux de l'heure, les répondants croient tout de même que les nouvelles

technologies permettent au Parlement d'informer le public plus vite que jamais.

Le Parlement devrait aussi faire office de chef de file en matière de mise en œuvre des nouvelles technologies. Si de nombreux participants jugent que le Parlement fait un travail acceptable sur ce plan, tous s'accordent pour dire que l'institution est davantage réactive que proactive dans son approche des nouvelles technologies.

Par ailleurs, il faudrait consacrer des ressources au soutien et à la formation des parlementaires et du personnel du Parlement afin que les technologies numériques soient régulièrement utilisées comme il se doit.

● (1215)

En matière de transparence et de reddition de comptes, nous avons posé des questions sur les communications bilingues. Nous avons également demandé aux participants si, à leur avis, la technologie numérique allait rendre le Parlement de l'avenir plus transparent et responsable. Cette section a été précisément rajoutée. Elle ne figurait pas dans l'étude du Royaume-Uni et nous avons considéré qu'il était important de tenir compte de cette dimension nouvelle pour ce qui est du Canada.

Sur ce plan particulier, nous constatons que la quasi-totalité des participants estime qu'il est fondamental de communiquer dans les deux langues officielles dans les médias sociaux. Par ailleurs, beaucoup de parlementaires jugent qu'il est de plus en plus important de communiquer dans plusieurs langues. Plusieurs jeunes participants et parlementaires ont dit que, à cause des changements d'ordre démographique, le Parlement devait accroître sa capacité de traduction.

D'autre part, le respect de la transparence et de la reddition de comptes dépendent de l'attitude envers cet idéal. Beaucoup ont estimé que, si l'information était plus facilement accessible dans le domaine public, le Parlement serait plus responsable. Cependant, tous ont convenu que ce n'est pas là un facteur déterminant, car la reddition de comptes et la transparence sont une question de volonté politique.

Ce sont là les principaux points communs des commentaires formulés pour chacun des thèmes discutés. Chaque groupe consulté représente un éventail de points de vue d'intervenants, et ses besoins diffèrent. On relève toutefois certaines convergences de vues entre les groupes. Les parlementaires, les fonctionnaires du Parlement et les nouveaux électeurs se sont entendus à dire que les idées suivantes étaient importantes: l'éducation du public et la sensibilisation, l'accès à l'information, la facilité de compréhension de la langue, la transparence et la reddition de comptes de même que la communication interactive.

Il reste à déterminer quelle est la voie à suivre pour passer à l'action en visant des objectifs communs.

Je me ferai un plaisir de répondre aux questions du comité au sujet de ce projet.

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** Je vous remercie de cet exposé.

Avant de passer aux questions, je vais demander à M. Young de conclure sa présentation, puis nous donnerons la parole aux membres du comité.

**M. William R. Young:** Je dirai avant tout que le rapport Parlement 2020 offre une excellente base de dialogue avec votre comité au sujet des besoins et des priorités des parlementaires et des voies dans lesquelles nous pourrions maintenant nous engager.

Les membres de votre comité pourraient, par exemple, vouloir entendre directement certains de nos homologues sur la scène internationale qui innovent au moyen de nouvelles technologies et qui prospectent de nouvelles solutions en matière de sensibilisation, de rayonnement et de participation dans d'autres contextes parlementaires.

[Français]

La Bibliothèque du Parlement serait heureuse de faciliter ce genre de discussions. Pour l'instant, nous serons heureux de répondre aux questions que votre comité pourrait avoir au sujet du projet Parlement 2020 ou encore des services et des plans de développement de la Bibliothèque du Parlement.

[Traduction]

Je me permets de signaler la présence parmi nous de plusieurs chefs de service de la Bibliothèque: Sonia L'Heureux, vice-bibliothécaire parlementaire; Dianne Brydon, directeur général des Services d'apprentissage et d'accès; et Lynn Brodie, directeur général du Service de ressources d'information et de documentation. Chacune apporte l'expertise et le point de vue qui lui est propre au développement des services que nous offrons au Parlement et chacune sera, je le sais, heureuse de répondre à vos questions.

Je vous remercie.

• (1220)

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** Merci, monsieur Young.

Comme le savent les parlementaires, notre séance est publique. Nous avons aussi parmi nous aujourd'hui un certain nombre d'étudiants de l'Université McGill, et je tiens à leur souhaiter la bienvenue.

Nous allons faire une liste. Monsieur Malhi, vous êtes le premier.

**L'hon. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Je veux tout d'abord poser une question à Nik Nanos.

Je représente depuis 1993 la circonscription de Bramalea—Gore—Malton et je constate qu'à mesure que le temps passe il y a de moins en moins de jeunes qui s'intéressent à la politique. Est-ce que les jeunes se désintéressent de la politique uniquement au Canada où est-ce qu'il en est de même dans les autres pays?

Par ailleurs, en période électorale, lorsqu'il est temps d'aller voter, les jeunes participent de moins en moins. Quels sont les projets ou les ressources que vous pouvez mettre à leur disposition pour qu'on puisse attirer davantage de jeunes vers la politique et les inciter à voter lors des élections?

**M. Nik Nanos:** Je vous remercie de cette question.

En fait, d'après les résultats de la recherche que nous avons effectuée pour le compte de la Bibliothèque du Parlement et d'autres recherches que nous avons menées par ailleurs — si vous me permettez de nuancer le fait que de moins en moins de jeunes s'intéressent à la politique — j'en conclus que dans la pratique les jeunes sont de moins en moins nombreux à s'intéresser à la façon traditionnelle de faire de la politique dans une démocratie.

Je pense que c'est l'élément essentiel. L'engagement démocratique des jeunes se fait par l'intermédiaire de Facebook ou de Twitter ainsi que sur les blogues. Il y a 50 ans, l'engagement démocratique se faisait par des moyens traditionnels. On s'inscrivait dans un parti politique, éventuellement on participait à une campagne locale; on en parlait à ses parents et on intervenait activement au niveau de

l'école. Ce sont, de mon point de vue, des moyens relativement traditionnels de participation au processus démocratique.

Je dirai que le problème vient de la coupure entre les institutions traditionnelles et les jeunes. Je pense que les jeunes s'engagent dans la démocratie, mais ne le font pas par l'intermédiaire des institutions traditionnelles. C'est l'élément essentiel de la discussion qui doit avoir lieu autour de cette table: comment procéder pour que nos institutions démocratiques amènent les jeunes à s'engager comme ils souhaitent le faire.

Si vous me permettez de prendre l'exemple du secteur privé, lorsque Internet a commencé à s'imposer, les entreprises du secteur privé ont cherché au départ à ménager leur réputation sur Internet en contrôlant ce que leurs clients disaient d'elles. Nos recherches ont montré toutefois que les entreprises les plus avancées ont fini par accepter la contestation — celle des clients et des abonnés — et l'ont internalisée en lui offrant un support pour s'exprimer.

Prenons une entreprise comme Dell, qui a un site Internet appelé IdeaStorm. C'est un site sur lequel les clients peuvent venir se brancher lorsqu'ils ont à se plaindre. L'entreprise s'est rendu compte qu'il était préférable que les clients puissent venir se plaindre sur un site précis pour qu'on puisse leur répondre, plutôt que d'avoir à réagir sur l'ensemble de la toile face à toutes les réclamations.

Je considère que ce nouvel état de choses, le principe selon lequel les jeunes Canadiens — et j'ajouterais, une plus grande partie de notre population — s'investissent davantage en ligne et indépendamment des institutions démocratiques traditionnelles, nous oblige à trouver les moyens de faire en sorte que ces institutions démocratiques servent de support à une mobilisation.

Nous n'aimons peut-être pas cette situation, mais je peux vous dire qu'elle est totalement nouvelle et qu'il nous faut l'aborder résolument. Si nous ne le faisons pas, nous allons nous retrouver face au problème que vous venez d'évoquer, de plus en plus de jeunes se sentant impliqués, mais non dans le cadre de nos institutions.

Je considère qu'il est important de conserver ce lien dans toute la mesure du possible.

**L'hon. Gurbax Malhi:** Je vous remercie.

Est-ce qu'il me reste du temps?

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** Il vous reste une minute.

**L'hon. Gurbax Malhi:** Bien, je vous remercie.

Je voudrais demander à William Young ce que peut faire précisément la Bibliothèque du Parlement pour communiquer avec la population canadienne par l'intermédiaire des médias sociaux.

**M. William R. Young:** Eh bien, nous avons fait certaines expériences, pour la plupart internes. Vous savez que le recours aux médias sociaux entraîne certains risques. Nous avons fait appel, par exemple, au Forum des enseignantes et des enseignants, et vous avez été nombreux à assister aux réunions la semaine dernière. Les membres du Forum des enseignantes et des enseignants disposent de certains cadres dont ils peuvent se servir pour les discussions.

Vous savez que nous publions par ailleurs le livre d'Eugene Forsey sur le Parlement. Avec la collaboration du ministère du Patrimoine canadien, nous sommes en train de créer un site Internet interactif pour que la population puisse mieux s'en servir. Nous avons, à l'intention des élèves d'anglais langue seconde, le guide *Notre pays, notre Parlement*, et nous voulons en faire un support Internet interactif en plus d'une publication. Pour l'instant, c'est davantage un projet expérimental qu'une stratégie d'ensemble.

•(1225)

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** Je vous remercie.

Madame Boucher.

[Français]

**Mme Sylvie Boucher (Beauport—Limoilou, PCC):** Bonjour. C'est très intéressant. Je suis de la vieille génération. Les nouveaux médias, Twitter, Facebook, me posent beaucoup de problèmes pour certaines raisons personnelles. Je ne suis pas en désaccord avec vous, monsieur Nanos, quand vous dites que nos jeunes sont plus portés à nous écouter par l'entremise de Facebook ou de Twitter.

Cependant, je ressens un petit malaise. Je suis du Québec. Présentement, on vit quelque chose à l'Assemblée nationale, et il me semble qu'il est inapproprié qu'un site du gouvernement, quel qu'il soit, un genre de Twitter, serve à tout le monde pour exprimer un vote *at large*. C'est un aspect de la question.

Les jeunes sont plus portés vers les nouveaux médias, c'est vrai, mais on peut les faire participer autrement. Il y a encore des gens qui aiment, comme moi, les versions papier, et d'autres, faisant partie des nouvelles générations, qui aiment mieux s'exprimer par Internet ou Facebook.

Quelle serait la meilleure façon, pour que la démocratie se fasse entendre, de permettre à ces deux mondes d'exister?

[Traduction]

**M. Nik Nanos:** Je pense qu'il vous faut adopter une perspective à long terme. Comprenez bien qu'il faut apprendre à marcher avant de pouvoir courir ou sprinter et qu'il faut commencer par le commencement.

En général, il faut dans une première étape faire passer le message, sans que cela soit interactif. Il faut donc communiquer l'information avec le maximum d'efficacité pour que tous ceux qui cherchent à savoir quelque chose en aient la possibilité. C'est la première étape: s'assurer que l'expérience de chaque utilisateur soit la meilleure possible.

La deuxième étape est interactive, et c'est là qu'interviennent les risques que vous évoquez. Je considère que ce sera là l'un des principaux points de conflit pour ce qui est de l'avenir de la démocratie.

Cela dit, la technologie Internet 2.0 n'a pas réponse à tout, et je l'ai indiqué dès le début. Il faut toutefois qu'elle soit intégrée à l'ensemble, et l'on doit procéder avec efficacité. Je considère qu'à long terme, la façon la plus sûre est de promouvoir les moyens traditionnels d'interaction. Je dis généralement aux gens que lorsqu'on fait une consultation, on ne veut pas que ce soit exclusivement par Internet, parce qu'on ne peut pas se passer d'une rencontre directe entre deux personnes. La démocratie fait appel à l'interaction humaine, n'est-ce pas?

Je pense qu'on ne peut pas sous-estimer l'importance d'une interaction traditionnelle avec nos électeurs, qui nous oblige à transmettre directement l'information en personne, par l'intermédiaire des bibliothèques, des réseaux éducatifs, des documents, etc.; il n'en reste pas moins vrai que les nouvelles technologies sont aujourd'hui incontournables. Il m'apparaît que dans une prochaine étape il conviendra de gérer l'information et d'en ménager l'accès, mais il nous faut commencer par planifier les moyens d'assurer des échanges interactifs dans de bonnes conditions.

[Français]

**Mme Sylvie Boucher:** Merci. Ça répond à ma question.

•(1230)

[Traduction]

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** Je vous remercie.

Monsieur Plamondon, c'est à vous.

[Français]

**M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ):** Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur Young.

Merci, monsieur Nanos, de votre présence.

Dans votre document, on parle beaucoup d'éducation. J'ai noté quelques expressions: des forums pour les enseignants, des forums pour les étudiants. On parle de matériel pédagogique, d'éducation dans le domaine des affaires publiques.

Est-ce que vous avez étudié, dans le cadre de votre analyse, l'aspect du respect des compétences, étant donné que l'éducation est de compétence entièrement provinciale?

Est-ce qu'il pourrait y avoir des ententes, par exemple, avec la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, pour ce qui est du partage de ces responsabilités, afin de travailler ensemble, bien sûr, mais toujours dans l'objectif de desservir les besoins des deux nations?

[Traduction]

**M. Nik Nanos:** Je peux me féliciter de n'être pas un spécialiste des questions constitutionnelles, mais un simple chercheur qui écoute les gens qui proposent de bonnes solutions.

Quelles que soient les compétences, tout le monde cherche à faire en sorte que le système marche. Les défis à relever au niveau municipal, provincial et fédéral sont les mêmes. Nous sommes tous des Canadiens. Nous servons tous la même population à tous les niveaux. En somme... Dans une certaine mesure, votre question déborde du cadre de ma recherche, parce que mon objectif était simplement de comprendre, en interrogeant les nouveaux électeurs et les responsables à l'intérieur du système, ce que l'on pouvait faire pour avancer. Je laisserai à d'autres spécialistes le soin de se prononcer sur les questions de compétence.

[Français]

**M. Louis Plamondon:** Dans l'exécution de votre travail, vous devez respecter la Constitution, les lois en vigueur également, les ententes fédérales et provinciales. Vous devez être au courant de cela. Vous me dites que tout le monde est pour la vertu et pour l'éducation, mais vous savez que quand un éléphant couche avec une souris, il a plus de chances de survivre que la souris. Alors, si on laisse le gouvernement fédéral accaparer un milieu ou une compétence qui appartient aux provinces — principalement en ce qui concerne le Québec, où la nation québécoise est toujours en mode de survie, avec 3 p. 100 de la population française en Amérique du Nord —, on a absolument besoin d'un partage, d'un respect total de ces compétences.

Je ne dis pas que ce que vous avez fait n'est pas bon. Le travail que vous avez fait m'épate, mais je voudrais que vous gardiez cet élément en tête dans l'application pratique de votre étude, que vous ayez en tête le respect de cette compétence.

J'ai une autre question, monsieur le président. Elle s'adresse peut-être plus à M. Young. Cela concerne le classement des documents. J'ai été surpris d'une situation, à un moment où j'avais une conférence à faire et que je voulais avoir des données sur des discours prononcés par des députés. En lien avec l'aspect éducatif dont vous avez parlé, et en raison de l'information que vous voulez donner et de la transparence dont vous voulez faire preuve à l'endroit du public, il faudrait aussi porter un regard historique et avoir en main, par exemple, tout ce qu'a dit un député en particulier. Si je veux savoir, par exemple, quelle était la position d'un premier ministre sur un certain sujet, je peux l'obtenir assez facilement.

Ma « conférence » portait sur l'accord du lac Meech. J'avais donc besoin d'avoir toutes les interventions des partis, précisément des députés des différents partis, pour pouvoir faire une comparaison objective dans le cadre de ma conférence. Or la Bibliothèque du Parlement n'a pas classé les documents par député. Cela fait 26 ans que je suis ici. Ne serait-il pas possible d'appuyer sur un bouton et d'obtenir toutes mes déclarations des 25 dernières années? On n'a pas rassemblé ces données par individu ni sur vidéo ni sur document.

Est-il possible que cela existe un jour? On m'a dit qu'on travaillait là-dessus, y a-t-il des progrès? Ce sera nécessaire pour donner suite à votre...

**M. William R. Young:** C'est un projet que j'ai entrepris avec Bibliothèque et Archives Canada. C'est un projet de numérisation de tous les débats de la Chambre depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle jusqu'à maintenant, et je sais que les comptes rendus des débats ne sont disponibles que depuis 1994. Si vous voulez plus d'information, il y a Mme Brodie, ici, qui s'occupe de ce projet.

• (1235)

**M. Louis Plamondon:** Pourrait-on avoir un peu plus de détails de la part de madame? Est-ce possible, monsieur le président? Il ne me reste plus de temps?

D'accord, alors je vous le demanderai au deuxième tour, madame. [Traduction]

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** Nous allons maintenant donner la parole à Mme Wong, qui est venue remplacer l'un de ses collègues, mais le whip de son parti ne nous a pas fait parvenir la documentation nécessaire. Je demande l'autorisation des membres du comité pour qu'elle puisse disposer elle aussi de cinq minutes. Nous sommes d'accord?

**L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.):** Nous y consentons, bien entendu, mais nous choisirons le moment opportun.

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** Madame, vous disposez de cinq minutes.

**Mme Alice Wong (Richmond, PCC):** Merci, monsieur le président.

Je viens d'un milieu universitaire et je suis très heureuse de pouvoir participer aux travaux de ce comité. La bibliothèque joue évidemment un rôle très important dans le secteur de l'éducation.

Mes questions vont traiter de deux sujets bien précis.

Tout d'abord, le rapport canadien conclut que « le Parlement devrait continuer d'aider les éducateurs et le public à comprendre les processus et procédures parlementaires grâce à des exposés interactifs et à la distribution de matériel didactique stimulant ». De ce point de vue, la Bibliothèque du Parlement administre d'ores et déjà une série de programmes éducatifs à l'intention du public. Plus particulièrement, les programmes de divulgation aident les enseignants à mieux connaître le Parlement et à transmettre leurs

connaissances tout en leur fournissant de la documentation et en faisant de la formation professionnelle.

Lors de la semaine de relâche de la Chambre, j'ai été invitée par une école privée à parler devant un groupe d'élèves de neuvième année. Ils s'intéressaient de près au Parlement et voulaient savoir par ailleurs ce que faisait un député. J'ai pu leur parler de l'élaboration des projets de loi, des procédures parlementaires, d'une façon très simple, et ils ont été très heureux de pouvoir communiquer directement avec leur député. De toute évidence, l'enseignant avait fait un excellent travail. C'était la deuxième année qu'il s'en chargeait.

Pour ce qui est de l'intérêt des jeunes, les enseignants ont un rôle très important à jouer, parce qu'ils sont en première ligne. Ils rencontrent les jeunes avant que nous puissions les atteindre ou avant qu'ils soient en âge de voter.

J'ai trois questions à vous poser. Tout d'abord, comment mesurez-vous les résultats obtenus dans ce secteur d'activité? La question s'adresse à l'un ou l'autre d'entre vous.

**M. Nik Nanos:** Pouvez-vous répéter cela, s'il vous plaît?

**Mme Alice Wong:** L'un ou l'autre d'entre vous.

**M. Nik Nanos:** Comment nous mesurons les résultats obtenus, pour ce qui est de quel type d'activité?

**Mme Alice Wong:** Afin d'aider les enseignants au sujet de la documentation; c'est l'une des recommandations. Comment mesurez-vous la chose?

**M. Nik Nanos:** Vous parlez de l'effet de l'éducation de la population canadienne sur le Parlement?

**Mme Alice Wong:** Oui, parce que nous avons déjà mené des programmes de sensibilisation auprès du public.

**Mme Dianne Brydon (directrice générale, Services d'apprentissage et d'accès, Bibliothèque du Parlement):** Je peux éventuellement répondre à cette question. Je suis Dianne Brydon, directeur général des Services d'apprentissage et d'accès.

Nous le faisons de deux façons, et pas autant que nous le voudrions, étant donné nos ressources limitées. Pour ce qui est du Forum des enseignantes et des enseignants, nous évaluons régulièrement les répercussions de leur enseignement lorsque nous les rencontrons ici, et à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire du Forum — voilà 14 ans qu'il est en activité — nous avons procédé à une analyse d'impact. Nous avons fait une enquête auprès des enseignants sur les dix premières années en cherchant à savoir quelles avaient été les conséquences sur leur enseignement.

Nous approchons du quinzième anniversaire. Avec le recul, nous aimerions procéder à une autre étude et demander aux enseignants: « quels ont été les effets sur vos élèves? Avez-vous eu l'impression qu'ils participaient davantage à la vie publique, qu'ils s'impliquaient plus, qu'ils avaient plus d'activités? ». C'est la première chose.

Pour tous les autres supports d'information qui se trouvent sur Internet, comme vous l'indiquez, nous avons des formulaires d'évaluation et de réponse. Les enseignants peuvent les remplir pour nous dire en quoi leur enseignement a été modifié et quelle est l'aide qui leur a été apportée. Nous n'avons pas les ressources suffisantes pour procéder à une étude générale des répercussions dans tout le pays, même si nous aimerions bien le faire.

**Mme Alice Wong:** Je vous remercie.



Ma deuxième question s'adresse à notre chercheur. En consultant le rapport qui vient de nous être présenté, je vois qu'au point 19 du sommaire des conclusions, vous indiquez que beaucoup de participants jugent qu'il est de plus en plus important de communiquer dans plusieurs langues. Je tiens à attirer l'attention des membres du comité sur le fait qu'en vertu du nouveau guide sur la citoyenneté s'adressant aux nouveaux immigrants, ces derniers devront probablement, avant de devenir citoyens canadiens, étudier les procédures parlementaires. C'est la première étape, avant de devenir citoyen canadien. Mais bien sûr, il leur faudra probablement en savoir davantage, et quelles sont par conséquent les recommandations que vous avez à leur faire?

Après le sommaire des conclusions, vous allez probablement faire des recommandations. Pouvez-vous nous indiquer plus en détail ce que vous recommandez pour mieux faire connaître le Parlement au public?

●(1240)

**M. William R. Young:** La Bibliothèque a publié le guide *Notre pays, notre Parlement*, qui a été très bien accueilli. Je ne sais pas combien d'exemplaires nous en avons imprimé — plusieurs centaines de milliers — et nous l'avons distribué dans toutes les écoles à tous les enseignants d'anglais langue seconde. Il sera par ailleurs disponible sur Internet très bientôt, si ce n'est pas déjà fait.

**Mme Dianne Brydon:** Il faudra encore attendre quelque six mois.

**M. William R. Young:** Il faut dire aussi, et Dianne pourra nous l'expliquer, que cette information — les guides et les brochures — imprimée ici au sujet du Parlement, l'est dans de nombreuses langues.

Vous voulez peut-être dire autre chose.

**Mme Dianne Brydon:** Nous avons à la base deux brochures sur Internet, ainsi qu'à la disposition des visiteurs de l'édifice du Centre. On y trouve de l'information sur les édifices du Parlement eux-mêmes ainsi que sur notre procédure législative à la rubrique intitulée *La démocratie en action*. Ces deux publications en ligne sont disponibles dans 44 langues et très bientôt nous allons en élargir la diffusion.

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** Je vous remercie. Vos cinq minutes sont écoulées.

La parole est maintenant au sénateur Johnson.

**L'hon. Janis Johnson:** Merci, monsieur le président.

Monsieur Nanos, je suis heureux de vous entendre dire que les jeunes se sentent motivés. C'est une bonne chose. Ils n'aiment pas les messages trop partisans, et c'est bien sûr le cas de bien des gens.

Ils disent aussi qu'il est utile d'appliquer les nouvelles technologies d'une manière non partisane. Pouvez-vous nous donner des précisions sur les moyens qui pourraient être employés? Qu'est-ce qui serait préférable sur le plan de...? Par ailleurs, dans quelle mesure une communication partisane nuit à l'image du Parlement auprès des jeunes?

**M. Nik Nanos:** Je dirai que nos recherches ici et celles que nous avons faites par ailleurs nous montrent que les jeunes veulent avoir de l'information non filtrée. Bien souvent, ils s'engagent dans leurs propres activités non partisans lorsqu'on leur a fourni ce genre d'information. Je pense que l'essentiel en ce qui les concerne, c'est de faire en sorte qu'ils puissent avoir accès à une information non filtrée pour pouvoir prendre leurs propres décisions. Ils ont tendance à se méfier davantage des médias traditionnels, qui leur paraissent

biaisés — que ce soient les différents journalistes, les parlementaires, etc., la liste est longue. Ils ont tendance à être plus méfiants.

Je pense que c'est la raison pour laquelle le terme de transparence figure sur la liste. On s'est aperçu qu'il fallait de la transparence pour que les jeunes disposent d'une information leur permettant de s'engager démocratiquement comme ils le jugent bon.

Pour ce qui est des conséquences des messages trop partisans, c'est comme pour un accident de voiture: les gens sont à la fois attirés et repoussés. C'est comme ça. On est surpris, quand on fait une recherche, d'entendre les gens nous dire: « voyez à quel point la politique est partisane ! » pour ensuite se passionner pour les ragots et les nouvelles sensationnelles.

On pourrait donc préconiser une bonne politique partisane, si tant est que cela existe, entre les différents partis. Je pense que c'est à partir du moment où la politique devient personnelle et ne s'intéresse plus aux véritables enjeux que les gens ne sont plus d'accord. Il me semble que l'on s'attend à ce que les différents partis aient une politique partisane parce que c'est leur raison d'être, mais qu'à partir du moment où cela prend un tour très précis, personnel et pas vraiment en rapport avec le sujet, les gens ne marchent plus.

**L'hon. Janis Johnson:** Pour ce qui est du recours aux nouvelles technologies pour communiquer avec les jeunes, diriez-vous que ce fut le cas pour la campagne d'Obama ainsi que pour celle du jeune nouveau maire de Calgary?

**M. Nik Nanos:** Disons que la campagne d'Obama a donné l'avantage à celui qui a réussi à prendre l'initiative. Le parti démocrate est une institution puissante difficile à renverser, et la technologie a réussi à le faire.

Ce qui s'est passé à Calgary est en fait différent mais très intéressant. Si j'ai bien compris la campagne qui a réussi là-bas, on a commencé par dire à la base: « soyez motivés et informés ». On s'est servi de ce message non partisan pour attirer l'attention puis on a ajouté: « soyez motivés, soyez des électeurs informés », mais tout en continuant à motiver les gens. Cela a servi de motivation pour les électeurs et les a incités aussi à s'engager en faveur d'autres candidats.

●(1245)

**L'hon. Janis Johnson:** Tout le monde là-bas s'est senti concerné.

**M. Nik Nanos:** En effet. Ce qui a été aussi très efficace, à mon avis, c'est que la population ainsi motivée s'est vraiment sentie partie prenante lors de cette campagne. Je pense que c'est une leçon pour nous tous. C'est à partir du moment où l'on réussit à motiver les gens pour qu'ils se sentent propriétaires de l'institution que les choses peuvent vraiment avancer.

**L'hon. Janis Johnson:** Oui, je suis d'accord. Je vous remercie.

Merci, monsieur le président.

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** Merci.

Madame Bennett, vous disposez de cinq minutes.

**L'hon. Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.):** Je vous remercie.

Faudrait-il répertorier les gens qui ne votent pas?

**M. Nik Nanos:** Votre question s'arrête-t-elle là?

**L'hon. Carolyn Bennett:** Oui. Ne pourrions-nous pas distribuer un formulaire en demandant aux gens d'en prendre un s'ils ne se sentent pas concernés? Comment s'adresser en particulier aux jeunes électeurs qui doivent voter pour la première fois?

**M. Nik Nanos:** Nous avons effectué un certain nombre d'études sur l'engagement politique en démocratie pour le compte de l'Institut de recherche en politiques publiques. Je me souviens que dans le cadre de notre recherche, nous nous sommes penchés sur l'apparition du vote secret. Ce sont en fait les libéraux qui ont institué le vote secret lorsqu'ils ont renversé le gouvernement Macdonald. On s'attendait à ce qu'il y ait davantage d'électeurs. En fait, le taux de participation électorale n'a pas augmenté avec le vote à bulletins secrets. Lorsqu'on est passé du vote à main levée au vote à bulletins secrets, il n'y a pas eu de véritable changement de participation des électeurs.

Nous avons fait des recherches. Il est intéressant de remarquer qu'une certaine frange de la population canadienne est généralement satisfaite mais ne fait tout simplement pas de politique. Il va être très difficile de motiver ces gens tout simplement parce que la politique ne les intéresse pas.

Cela dit, il y a une discussion théorique plus générale à mener concernant l'engagement politique dans une démocratie et il ne faut quand même pas éviter le progrès. Je pense qu'on peut progresser en faisant appel à la technologie dans le cadre d'une stratégie plus large.

**L'hon. Carolyn Bennett:** Nous parlons d'instruction civique ou du fait que la politique apparaît comme un gros mot. Toutefois, la démocratie reste importante pour la population, qui ne sait pas vraiment tout ce que cela entraîne.

Lorsqu'on examine ce qui se passe au niveau international, on voit que certaines expériences ont été faites sur Internet, des cours d'instruction civique adaptés aux enfants depuis la maternelle jusqu'à la 12<sup>e</sup> année, par exemple. Si un enseignant motivé, où qu'il soit, souhaitait télécharger ces cours pour les dispenser dans sa classe ou dans une salle de cours le dimanche, vous pourriez les lui passer. Je considère que ce n'est pas à 18 ans que l'on doit impliquer les jeunes; il faut le faire bien avant.

Au plan international, avez-vous remarqué s'il y a des pays qui sont en avance ou en retard par rapport à nous et si certaines technologies sont utilisées différemment? Que ce soit le Royaume-Uni, l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, y a-t-il des pays qui ont plus progressé que nous et quels sont les résultats dont ils sont en mesure de nous faire profiter?

**M. William R. Young:** En grande partie, ces démarches sont si nouvelles qu'elles n'ont pas encore été évaluées et on n'en connaît pas les résultats.

**L'hon. Carolyn Bennett:** Je tiens à signaler qu'il y a huit ans, au sein du comité sur les handicapés dont vous étiez le chercheur, nous avons lancé une consultation informatique qui a fini par obtenir un énorme appui. Pourquoi ne pas procéder toujours ainsi, compte tenu du succès recueilli? Que faudrait-il faire pour que ce soit désormais la norme en matière de fonctionnement et de consultation des comités parlementaires?

**M. William R. Young:** Je vous remercie de cette question.

Cette consultation informatique, à l'époque considérée comme la meilleure qui ait jamais été entreprise par un parlement dans le monde, a été menée à l'initiative des parlementaires. Donc, de mon point de vue, notre organisation — la bibliothèque, et moi plus particulièrement à l'époque — a réagi à la volonté expresse des députés. Cela s'est traduit par la suite par la publication du rapport Kirby au Sénat. Ce sont toutefois les parlementaires qui ont pris l'initiative, et non pas le Service de recherche de la Bibliothèque.

Donc, pour répondre à votre question, nous avons répondu aux souhaits des parlementaires.

•(1250)

**L'hon. Carolyn Bennett:** La prochaine étape de cette étude va-t-elle consister à faire en sorte que l'on mette en œuvre toutes les recommandations?

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** Nous n'avons pas vraiment le temps de répondre à une autre question. Il ne vous reste que 15 secondes. Je suis désolé.

**L'hon. Carolyn Bennett:** J'aimerais que soit consigné dans notre procès-verbal le fait que nous aimerions entendre d'autres intervenants au plan international.

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** Vous n'avez plus officiellement la parole.

**L'hon. Carolyn Bennett:** Est-ce que nous allons poursuivre cette étude?

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** Nous en parlerons dès que les témoins nous auront quittés et nous passerons à la suite.

Monsieur Bélanger, vous avez la parole.

**L'hon. Mauril Bélanger:** Monsieur le président, j'ai quelques questions à poser.

J'aimerais savoir quelles sont les deux ou trois recommandations — et cela fait suite à ce que vient de dire Carolyn — qui devraient en priorité faire l'objet d'un suivi aux yeux de la bibliothèque ou de M. Nanos.

En second lieu, je me réjouis de la 18<sup>e</sup> conclusion, soit la constatation selon laquelle « la quasi-totalité des participants estime qu'il est fondamental de communiquer dans les deux langues officielles dans les médias sociaux ». J'aimerais savoir quel est le coût et les délais que cela implique parce que les médias fonctionnent dans l'instant et qu'à partir du moment où l'on traduit, il faut du temps. J'aimerais donc avoir certaines précisions à ce sujet.

Enfin, j'ai une question un peu plus générale à vous poser. Mon mentor en politique, M. Jean-Luc Pépin, avait l'habitude d'employer cinq mots pour décrire notre système de gouvernement. Je vous les rappelle rapidement: il est monarchique ou c'est une monarchie; il est responsable, au sens où le gouvernement en place est responsable devant la Chambre des communes s'il veut garder sa confiance; il est bicaméral — notre comité est le seul qui soit bicaméral; il est parlementaire, par opposition à un système présidentiel, si vous voulez; enfin, il est représentatif.

Ma question porte sur cette cinquième notion. Je crois comprendre ce que signifie une démocratie représentative dans un système parlementaire. On se présente à une élection générale, ou à une élection partielle, avec une plate-forme politique censée s'appuyer sur un ensemble de principes, la population fait son choix et l'on est alors envoyé à Ottawa pour siéger au Parlement afin de la représenter.

Il semble toutefois que nous nous lancions dans une tout autre voie, qui est celle de la participation. Dans quelle mesure notre système parlementaire est-il prêt et équipé pour se lancer dans la voie de la participation? Voyez ce que dit votre recommandation 15: « le Parlement devrait déterminer ce qu'il y a lieu de faire pour satisfaire aux attentes du public pour ce qui est de la rapidité des réponses et de la protection de la vie privée des représentants politiques ». Qu'est-ce que cela signifie?

Je me sers du téléphone. Je suis un vieux de la vieille. J'utilise beaucoup le téléphone. C'est très direct, intime et immédiat. Voir les gens en personne est encore préférable. Je n'utilise pas beaucoup les médias sociaux. Est-ce que cela signifie que je suis totalement hors du circuit? Je ne le crois pas vraiment, pas complètement de toute façon. Je me demande simplement à partir de quel moment la démocratie « représentative » cesse d'être représentative pour devenir participative. Je ne dis pas que l'un est meilleur que l'autre. J'aimerais simplement savoir quel est le cadre de référence dans lequel nous opérons.

**M. Nik Nanos:** À mon avis, nous sommes dans une phase de transition. On va peut-être me critiquer si je dis cela, mais il faut bien être conscient du fait que cette forme particulière de démocratie a été inventée à l'ère de la vapeur. Qu'est-ce que cela signifie aujourd'hui? Il y a toujours des trains, non? C'est un excellent moyen de transport, mais il y a désormais d'autres façons de voyager.

En tant que chercheur, je considère que l'une des deux recommandations éventuellement les plus importantes du point de vue de l'urgence ou de la rapidité d'exécution, est en fait celle que vous venez de citer, parce que les attentes ne sont pas toutes les mêmes en matière d'urgence ou de rapidité de l'information.

La deuxième, à mon avis, a trait à l'accès à l'information. Il convient d'améliorer l'accès à l'information dans notre démocratie. C'est l'une des meilleures façons de motiver la population. Les gens peuvent s'informer dans tous les autres domaines. Ils s'informent dans tous les autres champs d'activité, qu'il s'agisse de l'entreprise ou du milieu familial, et il me semble que l'on s'attend dans notre démocratie à ce que l'information soit immédiatement disponible et qu'on puisse l'obtenir pratiquement sans effort, comme dans tous les autres secteurs.

En ce qui a trait à votre question plus générale qui revient à se demander si la démocratie doit être représentative ou participative, on peut penser logiquement que l'on s'en va vers une sorte de compromis. On ne sait pas encore vraiment à quoi elle va ressembler, mais il est temps aujourd'hui de se pencher sur la question et de chercher à savoir quel est le bon dosage. Le pire, à mon avis, serait de s'engager dans une seule voie et de croire que la démocratie représentative est morte, parce que ce n'est pas le cas, de même que nous continuons à utiliser le chemin de fer. C'est donc ce que je dirais à ce propos.

• (1255)

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** Je vous remercie.

Nous allons maintenant donner la parole à Mme Leslie pendant cinq minutes.

**Mme Megan Leslie (Halifax, NP):** Merci, monsieur le président. Merci à tous.

Monsieur Young, je tiens à vous dire que votre personnel est formidable. Il me facilite vraiment le travail. C'est remarquable.

Pour ce qui est de la motivation et de l'intérêt du site Internet parlementaire pour instaurer la confiance dans la population canadienne, je suis tout à fait d'accord. Je sais que dans le cadre de votre recherche, les gens vous ont dit qu'ils se servaient de Google pour aller chercher des informations plutôt que de se brancher sur votre site Internet. C'est ce que je fais. Lorsque je veux savoir quels vont être les témoins devant un comité, je fais la recherche avec Google parce que c'est de cette façon que je me sers d'Internet. Je ne suis donc pas en mesure de naviguer sur le site parlementaire parce que ce n'est pas ainsi que je me sers d'Internet.

Pour ce qui est de la façon d'utiliser Internet, de la vitesse et de la rapidité d'accès, je me sers par ailleurs du site [openparliament.ca](http://openparliament.ca).

[Français]

Je ne sais pas si l'équivalent existe en français.

[Traduction]

Openparliament.ca fait exactement ce que dit M. Plamondon. Il suffit de cliquer sur Megan Leslie pour voir apparaître tous les projets de loi. Si je comprends bien, c'est un programme informatique qui fait que tout se passe automatiquement, ce qui nous ramène à la rapidité d'information.

J'aimerais savoir, monsieur Nanos, si vous avez et beaucoup entendu parler dans votre recherche d'[openparliament.ca](http://openparliament.ca) et comment s'en servent les gens. Est-ce que son mode de fonctionnement présente des difficultés pour la Bibliothèque? Que pensez-vous de manière générale de ce mode d'accès à l'information parlementaire?

**M. Nik Nanos:** Nous n'avons pas abordé ce sujet dans le cadre de notre recherche, mais il est bien évident que c'est un mécanisme qui s'efforce de répondre à certains besoins existants.

**Mme Megan Leslie:** Il comble une lacune.

**M. Nik Nanos:** Oui.

**Mme Megan Leslie:** Qu'en pense la Bibliothèque?

**M. William R. Young:** Le site parlementaire est administré par la Chambre des communes, le Sénat et la Bibliothèque. On est en train d'en modifier la conception. Dianne fait partie du groupe de gestion de l'information parlementaire, qui rend compte de ses travaux au greffier de la Chambre, à celui du Sénat et à moi-même. Ce groupe est chargé de revoir la conception du site Internet.

C'est donc en cours et cela devrait être fait très prochainement. Je ne peux pas vous donner une date précise parce que je n'en suis pas sûr.

**Mme Megan Leslie:** Je vous comprends.

**M. William R. Young:** Quant à l'autre question... Quel était le nom du site?

• (1300)

**Mme Megan Leslie:** C'est [openparliament.ca](http://openparliament.ca).

**M. William R. Young:** C'est un site que j'ai été tenté d'utiliser pour faire passer notre information, mais les responsables ont concocté ce nom avant que j'ai eu le temps de l'obtenir. Il est calqué sur un site du Royaume-Uni intitulé [theyworkforyou.com](http://theyworkforyou.com), qui donne le même genre d'information. Cela nous montre bien que si le Parlement — et c'est mon avis tout à fait personnel — ne fait pas le nécessaire, d'autres que nous vont mettre en ligne des informations sur le Parlement qui ne seront pas nécessairement exactes et complètes.

Si votre comité veut en savoir davantage sur la question, le site [theyworkforyou.com](http://theyworkforyou.com) a été créé par différents responsables, et entre autres par un parlementaire qui est actuellement membre de la Chambre des lords. Je pense qu'il est aussi directeur des politiques de Facebook Europe. Je le connais assez bien. Le but est précisément de faire en sorte que cette information soit disponible sous une forme accessible, mais c'est calqué jusqu'à un certain point sur certains...

**Mme Megan Leslie:** Y a-t-il des difficultés avec ce site?

**M. William R. Young:** Je ne suis malheureusement pas suffisamment au courant de la question. Je suis désolé.

**Mme Megan Leslie:** Je sais qu'il y a des difficultés lorsqu'on n'obtient pas toujours tout ce dont on a besoin. Lorsque je veux avoir une copie d'un de mes discours — je regrette d'avoir à le dire — il me faut parfois aller sur [openparliament.ca](http://openparliament.ca). Je ne sais pas si tout est exact. Cela y ressemble et j'ai l'impression que c'est le cas.

Nous sommes enregistrés, n'est-ce pas? Les gens de ma circonscription m'écoutent chez eux.

Je me demande si ce genre de programme ne présente pas d'autres difficultés. Est-ce que la Bibliothèque du Parlement peut faire ce genre de choses, ou y voyez-vous des difficultés?

**M. William R. Young:** Comme je vous l'ai expliqué, l'administration du site Internet parlementaire relève de trois institutions de la Colline. Des questions telle que la nouvelle orientation de l'information sur ce point...

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** J'ai le regret de vous informer que le temps qui nous était imparti pour traiter de ce sujet est écoulé. Malheureusement, il reste un certain nombre de noms sur notre liste que nous n'avons pas pu appeler. Le comité devra de toute évidence envisager de poursuivre la discussion sur ce point lors de notre prochaine séance.

Je tiens à remercier M. Young et M. Nanos pour leurs exposés.

Monsieur Bélanger.

**L'hon. Mauril Bélanger:** Monsieur le président, pouvons-nous nous arrêter un instant?

L'autre point à l'ordre du jour va éventuellement nous prendre cinq minutes. Les autres sujets que nous sommes appelés à...

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** Si vous me garantissez que cela va prendre cinq minutes, les coprésidents peuvent certainement l'envisager.

**L'hon. Mauril Bélanger:** Je ne peux pas vous le garantir, mais c'est bien possible. Vous pourriez peut-être consulter les membres du comité avant de tirer le rideau, c'est tout.

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** Si je tire le rideau, c'est parce que la dernière fois on m'a demandé de m'en tenir à l'ordre du jour tel qu'il était fixé. C'est ce que je m'efforce de faire ce coup-ci.

Les membres du comité souhaitent-ils poursuivre pendant 10 ou 15 minutes encore, à condition que les coprésidents donnent leur accord. Je n'y vois pas d'inconvénient.

**Le coprésident (M. Royal Galipeau (Ottawa—Orléans, PCC)):** Je suis ici jusqu'à deux heures et vous pouvez traiter du sujet qui vous plaît, ça m'est égal. Toutefois, je vous avoue que lorsqu'on a un ordre du jour, il faut s'y tenir.

**L'hon. Carolyn Bennett:** Le comité n'a pas été consulté au sujet de l'ordre du jour. C'est à lui de décider comment il entend passer son temps.

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** M. Bélanger a fait une proposition. Les membres du comité sont-ils d'accord?

**L'hon. Mauril Bélanger:** Monsieur le président, j'aimerais déposer une motion. Si vous êtes d'accord, nous pourrions autoriser le Budget des dépenses supplémentaires qui nous est présenté.

S'il nous reste du temps, nous pourrions revenir à l'autre sujet.

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** Normalement, nous devrions avoir une discussion à ce sujet. Je pense que c'est ainsi qu'il nous faut procéder, discuter du Budget des dépenses supplémentaires plutôt que de l'adopter directement par voie de motion.

**L'hon. Mauril Bélanger:** Nous allons l'autoriser de toute façon.

**Le coprésident (M. Royal Galipeau):** Je n'ai pas beaucoup d'expérience au sein de ce comité, mais j'ai pu constater l'autre fois que lorsqu'un autre membre du comité a voulu faire inscrire un nouveau sujet à l'ordre du jour, le membre qui intervient en ce moment s'y est opposé en déclarant qu'il fallait s'en tenir à l'ordre du jour. Cela nous a amené effectivement à ajourner la séance.

Les coprésidents s'efforcent de faire appliquer les règles, mais le comité veut s'orienter dans une certaine voie... Il ne peut pas toujours changer d'avis. Nous sommes ici pour servir le comité en faisant respecter un certain ordre, non pas pour agir comme bon nous semble.

[Français]

Monsieur Asselin, vous avez la parole.

**M. Gérard Asselin (Manicouagan, BQ):** Monsieur le président, je suis convaincu que si vous le demandiez, vous obtiendriez le consentement unanime des membres du comité. Compte tenu que l'heure attribuée au premier point à l'ordre du jour est déjà écoulée et que vous ne prenez pas de nouvelles inscriptions, nous pourrions faire en sorte d'entendre au moins les témoins, les parlementaires qui sont déjà inscrits sur la liste, que ce soit pour 10 minutes, 15 minutes ou 5 minutes.

**Le coprésident (M. Royal Galipeau):** Ça implique qu'on n'accordera pas au prochain point l'heure qu'on avait prévu lui allouer. À 14 heures, il faut qu'on soit à la Chambre. En outre, il faut que les sénateurs soient au Sénat à 13 h 30. Il va donc y avoir des conflits d'horaire si on procède de cette façon.

• (1305)

**M. Gérard Asselin:** Avez-vous le consentement unanime?

**Le coprésident (M. Royal Galipeau):** Le député demande le consentement unanime. L'avons-nous? La question est donc réglée.

Monsieur Bélanger?

**M. Gérard Asselin:** On ne l'a pas?

**Le coprésident (M. Royal Galipeau):** Oui, vous l'avez. Aucune objection n'a été soulevée.

Monsieur Asselin, vous avez la parole.

**M. Gérard Asselin:** Ma question s'adresse à M. Young.

J'ai divisé en six points le sujet dont on discute présentement.

Le bibliothécaire parlementaire a décelé un besoin. Pour répondre à ce dernier, un mandat a été confié. Celui-ci se reflète dans le présent rapport, dans lequel il y a des recommandations. On en est à l'application et aux opérations.

Est-ce que le bibliothécaire parlementaire a déjà établi un échéancier en vue de mettre en oeuvre les recommandations? Avons-nous l'équipement ainsi que les ressources humaines et financières pour le faire?

**M. William R. Young:** Merci. Je veux d'abord préciser que M. Nanos est un expert-conseil et que le rapport

[Traduction]

se présente sous la forme d'un rapport de consultant et de conseil que je communique au comité. Il ne s'agit pas d'une série de recommandations devant être adoptées par la Bibliothèque ou par le comité. Nous avons reçu les conclusions de ce rapport il y a quelques mois alors que j'étais en train d'élaborer le cadre stratégique de la Bibliothèque, que je vous ai présenté la semaine dernière. De manière générale, les recommandations de cette étude s'inscrivent dans la démarche entreprise par le cadre stratégique, qui déterminera l'orientation future de la Bibliothèque dans les prochaines années. Lorsque nous procéderons par la suite à la planification, nous envisagerons sérieusement l'incorporation éventuelle des recommandations de ce rapport.

En vérité, si nous avons présenté ce rapport aux membres du comité en tant que représentants des deux chambres du Parlement, c'est qu'il me paraissait important de savoir ce qui vous paraissait essentiel dans ce rapport pour pouvoir faire ensuite une planification concrète et revenir vous voir l'année prochaine avec des propositions précises.

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** Madame Boucher.

[Français]

**Mme Sylvie Boucher:** Merci.

On a beaucoup parlé de droits, au sujet des nouveaux médias, monsieur Nanos. Si, en tant que parlementaires, on met en oeuvre ce qu'on appelle les médias sociaux, est-ce qu'on pourra s'assurer, compte tenu de tout ce qui se passe, que les données personnelles vont rester personnelles? On a beaucoup parlé de partisanerie et de choses de ce genre. Comme nous le disait M. Bélanger, nous sommes en démocratie et nous appartenons à des partis politiques différents. Par conséquent, il va de soi que nous défendons nos positions et celle des Canadiens selon des vues différentes.

Est-ce qu'on peut s'assurer que ce sera fait démocratiquement, que les groupes sociaux ne seront pas les seuls à avoir accès à ces médias, bref que tout le monde sera traité également?

[Traduction]

**M. Nik Nanos:** Je pense qu'il y a en fait deux enjeux. Le premier n'a pas manqué d'être soulevé lors des consultations, les gens étant préoccupés par la qualité de l'information dans ce monde que j'appellerai Internet 2.0. Je pense que la fiabilité de l'information revêt une importance cruciale à la Bibliothèque du Parlement, car c'est elle que la population consulte.

Pour ce qui est de la protection des données personnelles, de nombreuses entreprises se sont efforcées d'internaliser les discussions pour protéger un peu mieux leurs clients et garantir davantage la vie privée que si les discussions avaient lieu à l'échelle de l'ensemble de l'Internet.

Je considère personnellement qu'il n'y a aucune garantie où que ce soit, mais les jeunes électeurs en particulier veulent avoir une information fiable. Ce sont des consommateurs très avisés de l'information. Ils consultent Wikipédia en sachant, n'est-ce pas, qu'il y a des erreurs sur Wikipédia. Il y a donc un rôle à jouer pour une source solide, accessible et fiable d'information, quoi que l'on fasse par ailleurs avec Google, et que les gens voudront pouvoir consulter. Il n'y a donc aucune garantie pour ce qui est de la protection de la vie privée, je le regrette, mais on a véritablement besoin, à mon avis, d'une source fiable d'information.

● (1310)

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** Il n'y a plus de nom sur la liste, mais j'aimerais vous poser une question puisque nous avons prolongé le temps qui nous est imparti.

Que penser de la surabondance d'informations? Bien des gens passent leur temps à twitter et se retrouvent en difficulté après être intervenus sur un coup de tête. Il y a tous ces nouveaux moyens d'information. À partir de quel moment, à votre avis, les gens vont tout simplement se débrancher?

Comme vous l'avez indiqué tout à l'heure, il y a tout un tas de gens qui ne s'intéressent pas à la politique. Nous essayons de les motiver. Si nous leur donnons trop d'information, j'ai peur qu'ils ne sachent plus ce qu'il faut croire ni démêler le vrai du faux, non seulement sur les questions partisans, mais aussi pour toute une série d'informations qui leur sont fournies.

Est-ce que cette préoccupation a été soulevée quelque part dans votre recherche, notamment en ce qui concerne les jeunes?

**M. Nik Nanos:** Effectivement. C'est comme si on voulait boire avec une lance d'incendie. Il y a tellement d'information qu'elle est rendue inutile.

De manière générale, nous l'avons vu aussi dans d'autres domaines, les gens s'efforcent de trouver des sites où l'information est rassemblée et synthétisée pour qu'elle puisse être consommée. Dans la pratique, le modèle qu'étudient la plupart des organisations de médias et d'autres organisations chargées d'informer le public est celui de l'information spécialisée de masse. Ainsi, à l'avenir, les gens susceptibles de s'intéresser au fonctionnement de la démocratie pourront choisir de consulter une personne ou un sujet précis. Ils ne vont pas tout consulter. Cela nous ramène à des mots clés ou à des rubriques correspondant à certains types d'intérêt. Ce sont les utilisateurs qui choisiront le débit de cette lance à incendie et qui décideront dans quelle mesure cette information doit être large ou restreinte. Du point de vue opérationnel, c'est là probablement un facteur essentiel sur lequel la Bibliothèque devra se pencher afin de faire en sorte que tout ne soit pas automatiquement accessible ou à débit rapide, en disposant d'un mécanisme permettant d'ajuster, si vous voulez, cette lance à incendie pour que l'information puisse être consommée.

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement du volume, mais de la qualité des faits. Avec la fragmentation des audiences, nous constatons que les médias réduisent fortement le nombre de leurs chercheurs et de leurs journalistes et que les articles sortent de plus en plus vite. On ne fait aucune vérification. Une fois qu'ils sont sortis, le rectificatif arrive 48 heures plus tard et n'a pas le même impact. Il me semble que la Bibliothèque aurait un rôle à jouer en ayant raison cent pour cent du temps et non pas une grande partie du temps, comme c'est le cas actuellement avec certains médias. Je vois aujourd'hui des journalistes qui s'efforcent d'enregistrer et d'écrire des articles, de tenir des blogues, et je ne sais pas où ils prennent le temps de tout faire. Les enquêteurs ne vérifient pas les histoires, l'information, les faits. Est-ce que le public se préoccupe de la chose? Se demande-t-il si ce qu'il entend est exact ou si ce n'est que l'avis d'une personne quelconque?

**M. Nik Nanos:** Il est très préoccupé au sujet des médias. Cela nous ramène à la fiabilité et à la véracité de l'information, qui représente un avantage et une valeur essentielle. Nombre d'organisations médiatiques s'efforcent de remédier au problème. Différentes stratégies apparaissent, certaines très superficielles et d'autres qui font un travail en profondeur. Cela souligne l'importance de la fiabilité et de la véracité des sources ainsi que de la qualité de l'information et de la possibilité d'y accéder.

• (1315)

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** Je vous remercie.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons conclure cette partie de la séance.

Je vous remercie de vos exposés et merci d'avoir pris le temps de répondre à de si nombreuses questions.

**Le coprésident (M. Royal Galipeau):** Honorables sénateurs, députés de la Chambre des communes, étant donné que nous avons déjà 15 minutes de retard, nous allons passer à notre deuxième point à l'ordre du jour.

[Français]

Conformément au paragraphe 81(5) du Règlement, nous abordons maintenant le Budget supplémentaire des dépenses (B) 2010- 2011: crédit 10b, sous la rubrique PARLEMENT, renvoyé au comité le mardi 2 novembre 2010. Notre témoin, William R. Young, est assisté de Mme Chartrand.

Je vois que le député Bélanger...

**L'hon. Mauril Bélanger:** J'ai proposé et je propose de nouveau qu'on adopte cette partie du Budget supplémentaire des dépenses telle qu'elle est présentée. Il s'agit d'une somme de 600 000 \$ que nous sommes obligés de dépenser parce que ça fait partie des ententes collectives. À mon avis, aucune discussion ne s'impose.

**Le coprésident (M. Royal Galipeau):** Nous avons une proposition.

M. Asselin a une question.

Allez-y.

**M. Gérard Asselin:** Monsieur le président, avant que nous passions au vote, j'aimerais dire que dans les documents, dans les versions française et anglaise, les chiffres ne correspondent pas. Ce ne sont pas les mêmes informations en anglais et en français.

**Le coprésident (M. Royal Galipeau):** Allons-nous approuver les chiffres en français ou en anglais? Lesquels coûteront moins cher?

**Une voix:** En anglais.

**M. Gérard Asselin:** Je n'ai pas fait les calculs, mais le coût me semble moins élevé en français.

**L'hon. Mauril Bélanger:** Il est écrit 600 000 \$ dans les deux versions.

**M. Gérard Asselin:** Je n'ai pas les mêmes chiffres.

**Le coprésident (M. Royal Galipeau):** Monsieur Young, avez-vous un commentaire?

**M. William R. Young:** Je ne sais pas. La documentation que j'ai, ce sont les

[Traduction]

documents présentés aux présidents.

[Français]

Je n'ai pas les chiffres.

**Le coprésident (M. Royal Galipeau):** Selon vous, les chiffres en français et anglais sont-ils les mêmes? Ce sont des chiffres arabes?

[Traduction]

**M. William R. Young:** Les montants figurant dans les documents signés par les présidents sont exactement les mêmes. Par conséquent, les montants que j'ai présentés au Conseil du Trésor sont les mêmes en français et en anglais.

• (1320)

[Français]

**Mme Sylvie Boucher:** En français et en anglais, où y a-t-il une différence?

**Le coprésident (M. Royal Galipeau):** Convenons-nous de la conformité des chiffres?

[Traduction]

**L'hon. Mauril Bélanger:** C'est 600 000 \$.

**Le coprésident (M. Royal Galipeau):** Allons-nous renvoyer le crédit 10b du Parlement devant les deux chambres?

PARLEMENT

Bibliothèque du Parlement

Crédit 10b — Dépenses de programmes..... 600 000 \$

(Le crédit 10b est adopté.)

**L'hon. Carolyn Bennett:** Allons-nous discuter des questions diverses?

**Une voix:** Cela ne figure pas à l'ordre du jour.

**Une voix:** Lors de la prochaine séance.

**L'hon. Mauril Bélanger:** Quand aura lieu cette séance, monsieur le président?

[Français]

**Le coprésident (M. Royal Galipeau):** Aucune réunion n'est prévue pour le moment. Nous allons...

[Traduction]

**L'hon. Carolyn Bennett:** En effet.

Quand allons-nous discuter de la possibilité de procéder à une étude de la technologie et de la réponse devant être éventuellement apportée par le Canada à la suite du rapport Parlement 2020?

**Le coprésident (M. Royal Galipeau):** Est-ce que les membres du comité veulent fixer la date de la prochaine séance?

**Des voix:** Oui, c'est entendu.

**L'hon. Carolyn Bennett:** Je ne sais pas cependant si les membres du comité veulent vraiment étudier cette question, entendre les experts internationaux et chercher à savoir s'il est au moins possible d'établir des priorités. Je ne suis pas sûre que nous puissions décider cela aujourd'hui ou qu'il nous faille organiser une séance pour parler de cette étude.

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** Je pense qu'il nous faut organiser une séance, parce que les participants n'étaient pas prêts aujourd'hui. Il m'apparaît que ce devrait être dans une ou deux semaines et qu'il faudrait mettre cette question à l'ordre du jour.

[Français]

**Le coprésident (M. Royal Galipeau):** Allez-y, madame Boucher.

**Mme Sylvie Boucher:** Je n'ai aucune objection à étudier le sujet des nouvelles technologies. Toutefois, chaque personne pourrait donner aussi des idées, par écrit, de ce qu'elle veut qu'on discute à la prochaine réunion. Ce serait important qu'on le sache.

**Le coprésident (M. Royal Galipeau):** Monsieur Bélanger.

**L'hon. Mauril Bélanger:** Monsieur le président, y a-t-il moyen de savoir si les trois autres pays qui participaient à l'exercice ont conclu leurs études?

**M. William R. Young:** Le Chili l'a conclue.

[Traduction]

Le Royaume-Uni a fait son travail, l'Australie et la Nouvelle-Zélande n'ont pas terminé le leur. Nous n'avons donc pas tous les éléments de comparaison au plan international. Je sais pertinemment, toutefois, que le Royaume-Uni et le Chili ont donné leurs conclusions.

**L'hon. Mauril Bélanger:** Je pense qu'il serait utile dans une semaine ou deux, même si nous n'avons que trois études sur les cinq, de nous lancer et de voir ce qui se passe.

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** Combien de temps vous faudra-t-il pour préparer un exposé en vue de la séance...

**M. William R. Young:** Tout dépend du sujet de la réunion.

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** ... si nous voulons avoir le témoignage de ces deux pays?

**L'hon. Carolyn Bennett:** Nous ne ferions pas intervenir les médias. Nous pourrions procéder simplement par vidéoconférence.

**M. William R. Young:** Les greffiers du comité mixte pourraient se charger d'organiser la chose à votre intention.

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** Allez-y, madame Bennett.

**L'hon. Carolyn Bennett:** Je pense, comme l'a indiqué le bibliothécaire parlementaire, que nous pourrions entendre lord Allan, Richard Allan, l'un des concepteurs du site Internet openparliament, ou nous pourrions entendre aussi son homologue au Royaume-Uni, le professeur Stephen Coleman, de l'Université de Leeds, qui dirige de nombreux travaux sur l'informatisation parlementaire et gouvernementale. Il y a un certain nombre de témoins que nous devrions entendre à mon avis. Nous pourrions aussi organiser des auditions au moyen de vidéoconférences avec les trois pays, et même avec tous les cinq. Même ceux qui n'ont pas encore terminé leurs travaux sont en mesure de prendre des initiatives ou tout au moins peuvent commencer à nous dire ce qu'ils sont en train de faire.

**M. William R. Young:** J'allais justement vous dire que je me ferai un plaisir de proposer des noms à vos greffiers et à votre personnel de recherche ce qui, à mon avis, est la bonne façon de procéder. Les membres du comité auront peut-être d'autres propositions à faire.

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** Monsieur Clark.

**M. Rob Clarke (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, PCC):** Je pourrais peut-être faire gagner ici du temps à notre comité en proposant que nous demandions à notre comité de direction de se réunir pour discuter des mesures à prendre.

**Le coprésident (M. Royal Galipeau):** Je ne pense pas que les membres du comité de direction y voient un inconvénient.

**L'hon. Mauril Bélanger:** Qui fait partie du comité de direction? Nous ne nous sommes jamais réunis.

**Le coprésident (M. Royal Galipeau):** Nous disposons maintenant de deux coprésidents et d'un vice-président, mais nous n'avons pas encore établi un comité de direction.

• (1325)

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** Quoi qu'il en soit, nous avons une recommandation prévoyant la présentation de propositions par écrit. Nous allons fixer la date de la prochaine séance, de toute évidence dans les deux prochaines semaines, ce qui me paraît conforme à l'avis général.

[Français]

**L'hon. Mauril Bélanger:** Puis-je poser une question?

**Le coprésident (M. Royal Galipeau):** Allez-y, monsieur Bélanger.

**L'hon. Mauril Bélanger:** Y aura-t-il effectivement un comité de direction? Le cas échéant, peut-on le constituer? Si on doit le constituer, je crois comprendre qu'il doit être formé d'un représentant ou d'une représentante de chaque parti, et aussi représenter un équilibre raisonnable des deux chambres.

[Traduction]

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** Le greffier vérifie si c'est possible. Ça ne va prendre qu'un instant, peut-être un peu plus.

Monsieur le greffier, qu'en dites-vous?

**L'hon. Mauril Bélanger:** Est-ce que le Sénat autorise la constitution de comités de direction?

**Une voix:** Bien sûr. Nous en avons tout le temps.

**Le cogreffier du comité (M. Paul Cardegna):** Si vous me le permettez, lors de la première séance de notre comité au cours de cette législature, le 22 avril 2010, le comité a convenu:

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit composé des coprésidents, des vice-présidents et de trois (3) autres membres du Comité représentant, au Sénat, le Parti conservateur et, à la Chambre des communes, le Parti conservateur et le Nouveau Parti démocratique, et qu'ils soient désignés après les consultations d'usage;

et que le Sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du Comité relativement au programme, à inviter des témoins et à établir l'horaire des audiences.

En fait, nous n'avons qu'un seul vice-président à l'heure actuelle, monsieur Bélanger. Le comité peut en élire d'autres s'il ne soit.

Par ailleurs, l'expression « désignés après les consultations d'usage » implique que nous devons consulter les whips. Les whips du parti conservateur à la Chambre ne nous ont pas communiqué le nom d'un représentant du comité au sein du comité de direction.

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** Il faudrait que les députés de ces partis parlent à leurs whips pour que ce comité de direction soit mis en route.

**L'hon. Mauril Bélanger:** Si je ne me trompe, monsieur le président, la raison pour laquelle le Bloc n'est pas mentionné c'est, à mon avis, parce que M. Plamondon est par ailleurs vice-président, voilà pourquoi on ne fait pas référence dans cette motion au Bloc.

**Le cogreffier (M. Paul Cardegnà):** C'est exact. On pourrait modifier la motion pour faire référence au Bloc québécois, sans compter qu'il y avait auparavant un deuxième vice-président élu, qui représentait le caucus du Bloc québécois. C'était plus précisément M. Asselin la dernière fois.

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** Nous demanderons au greffier de contacter les whips, mais il serait très utile que les membres des partis leurs parlent de leur côté.

**L'hon. Carolyn Bennett:** Par conséquent, je ne pense pas qu'il nous faille attendre le comité de direction. Il m'apparaît que nous sommes d'accord ici pour faire le suivi du rapport que nous avons entendu aujourd'hui, et que si...

**Le coprésident (M. Royal Galipeau):** Les coprésidents vont s'entendre sur cette question. Ce sera fait dans deux...

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** Nous aimerions aussi pouvoir compter sur un comité de direction, parce qu'il représente...

**L'hon. Carolyn Bennett:** Oui, mais nous n'avons pas besoin d'attendre le comité de direction pour que vous puissiez organiser le programme.

**Le coprésident (Le sénateur Percy Downe):** Nous aimerions disposer d'un comité de direction pour pouvoir nous réunir.

**Le coprésident (M. Royal Galipeau):** Merci de nous faire confiance.

**L'hon. Mauril Bélanger:** Il nous faut aussi savoir si nous voulons un autre vice-président — comme nous l'avons fait pour M. Plamondon — ou s'il nous faut rajouter un représentant du Bloc. Il faudra prendre une décision à ce sujet, et en fixer la date.

*[Français]*

**Le coprésident (M. Royal Galipeau):** Monsieur Bélanger, c'est le comité qui devrait décider de cela. La suggestion est faite.

La séance est levée.

---









**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*  
Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943  
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5  
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943  
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>